

# Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse

<http://www.adiAFP.org>

L'Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse (ADIAFP) est une association soumise à la loi de 1901. Elle regroupe des membres appartenant à l'AFP comme des membres extérieurs à l'AFP soucieux de protéger son indépendance. Fondée en 2009 pour faire face au projet de transformer l'AFP en société à capitaux publics, l'ADIAFP a participé à l'animation de la pétition SOS-AFP qui a recueilli plus de 21.000 signatures dont celles de quelque 170 parlementaires français (Assemblée nationale, Sénat, Parlement européen).

## Malgré les manoeuvres de la direction de l'AFP

### Le Conseil Constitutionnel renforce le Statut de 1957

**L'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP) se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel d'ôter du Statut de l'agence le critère de nationalité qui réservait depuis 1957 aux seuls salariés français (puis, depuis 1998, aux seuls salariés européens) le droit de participer à l'élection des deux représentants du personnel au Conseil d'administration de l'Agence.**

Par cette décision, annoncée le 6 mai, la plus haute instance juridique en France a instauré de la manière la plus claire l'égalité entre tous les salariés de l'AFP à travers le monde.

Cette décision historique, qui enlève la seule tache morale que contenait le Statut de l'AFP, s'inscrit pleinement dans la vocation mondiale de l'Agence et dans la déontologie et l'éthique universelles de notre métier de journaliste.

Cette procédure devant le Conseil constitutionnel a montré que la Direction actuelle de l'AFP est toujours décidée à modifier le Statut de l'AFP. Ainsi, cette Direction a eu l'audace de soutenir devant le Conseil constitutionnel que c'est quasiment tout le Statut de l'AFP qui était anticonstitutionnel ! Bien entendu, le Conseil constitutionnel a refusé cette démarche opportuniste de la Direction. Et pourtant, cette dernière a persisté, dans son communiqué du 6 mai, à évoquer la nécessité de modifier le statut de l'Agence.

Nous mettons en garde la Direction contre cette obsession. Ce texte a protégé l'indépendance de l'AFP sans l'empêcher d'évoluer et de s'adapter : pour preuve, 54 ans après l'adoption de ce Statut, l'AFP est toujours parmi les trois plus grandes agences mondiales.

Et nous rappelons au PDG actuel qu'il a été élu sur la base de ce même statut et que sa première mission consiste à le défendre. Ce manque de loyauté est sidérant et ne pourra in fine que disqualifier le PDG et tout membre de la Direction le soutenant dans cette tentative de modifier le Statut.

En cette période préélectorale en France, où les forces politiques et économiques ont tendance à vouloir, plus qu'en d'autres temps, peser sur les medias, l'ADIAFP appelle tous ceux, membres ou non de l'agence, journalistes, responsables politiques, citoyens attachés à l'indépendance des medias, à demeurer extrêmement vigilants sur la situation de la première entreprise de presse de France qu'est l'AFP. La pétition SOS-AFP (<http://www.sos-afp.org>) conserve toute sa pertinence.

**ADIAFP, le mardi 17 mai 2011**

Association de défense de l'indépendance de l'Agence France-Presse

1, rue Mouton-Duvernet, 75014 Paris – <mailto:contact@adiAFP.org>

Adresse du présent texte sur Internet : [http://www.adiAFP.org/conseil\\_constitutionnel](http://www.adiAFP.org/conseil_constitutionnel)